

tout autre? Ne leurrions personne, monsieur l'Orateur. Bon nombre d'entre nous ont vu fonctionner le système au cours des années; ce gouvernement et d'autres avant lui l'ont appliqué. La majorité des membres des comités sont triés sur le volet par le leader du gouvernement à la Chambre, par le premier ministre ou par le whip du parti ministériel, pour qu'ils travaillent pour le gouvernement.

M. Gilbert: C'est exact.

M. Woolliams: Ils forment la majorité du comité. Supposons que ce comité partisan est saisi d'un poste des dépenses de 11 milliards de dollars du gouvernement. Venons-en aux faits. Supposons que certains d'entre nous veulent savoir pourquoi le coût du Centre des arts est passé de 16 à 50 millions de dollars environ. Supposons que certains députés du NDP ou d'autres partis d'opposition veulent poser des questions embarrassantes. Quelqu'un peut soutenir que le gouvernement a été négligent, et le reste. Nous posons la question et sans perdre de temps le président du comité partisan la déclare irrecevable. Qu'arrive-t-il ensuite? Si l'un de nous proteste, une motion sera adoptée pour dire que le président du comité a raison, et c'est sans appel. Nous ne pouvons en appeler à l'Orateur de la décision du président. Pourtant il est possible d'en appeler à l'Orateur des questions dont le président du comité plénier de la Chambre est saisi. Vous avez une bonne formation, monsieur l'Orateur, de même que l'Orateur suppléant. On ne peut en dire autant des présidents de comité. Ce sont souvent des députés élus à la Chambre pour la première fois et qui n'ont jamais mis les pieds dans une salle de comité. Cela explique les tours de passe-passe.

On demande à la Chambre d'approuver une mesure qui permettra à ce genre de comité d'étudier des dépenses d'une valeur de 11 milliards de dollars. Je l'ai dit l'autre jour: ce ne sont là que des tribunaux irréguliers, et rien d'autre. Le premier ministre s'arrange pour que la majorité des membres des comités qui l'intéressent soient membres du gouvernement. Ceux-ci sont des serviteurs loyaux, profiteurs du népotisme et quêteurs de récompenses politiques; ils votent comme on leur dit de voter et ils font de l'obstruction à toutes les questions qui pourraient gêner le gouvernement. Si l'un d'entre eux ne respecte pas la consigne, il disparaît du comité. Le député de Middlesex (M. Lind) était membre du comité de l'agriculture; il a déplu au gouvernement. Sans consulter les autres, le whip du parti l'a retiré du comité. Mais le député de Middlesex ne se laisse pas faire aussi facilement: il a soulevé des objections à la Cham-

[M. Woolliams.]

bre et il a été réintégré au sein du comité. Malheureusement, il n'y a pas à la Chambre assez d'hommes aussi intègres que le député. (Applaudissements)

Les ministres ne comparaissent pas toujours aux comités, et je n'ai rien à y redire. Les hauts fonctionnaires sont présents pour répondre aux questions; à cet égard j'aimerais raconter à la Chambre mon expérience de la semaine dernière. Le vice-président de l'Office national de l'énergie comparaisait au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. Je voulais savoir pourquoi on avait réduit le contingent d'exportation du pétrole brut de l'Ouest, chose qui va droit au cœur économique de l'Alberta, le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) le sait. Je voulais des faits. Ce haut fonctionnaire n'a pu donner de réponse, non pas parce qu'il l'ignorait, mais parce qu'il ne voulait pas gêner le gouvernement. L'unique moyen d'obtenir des réponses est de s'adresser au ministre.

Ce n'est sûrement pas trop demander que 20 p. 100 des crédits chaque année soient soumis à la Chambre à la demande des partis de l'opposition, avec l'assentiment du gouvernement, afin que certaines questions soient examinées au Parlement. Je le répète, retirer au Parlement les cordons de la bourse, c'est le détruire. Alors il est mort. Retirer au Parlement les cordons de la bourse c'est rendre le pouvoir exécutif omnipotent. Lorsque le pouvoir exécutif domine le Parlement, environ la moitié seulement des renseignements disponibles à l'opposition peut influencer sur l'examen des questions financières. L'opposition est plus ou moins réduite au silence et le Parlement devient une simple chambre d'enregistrement.

Le regretté M. Lapointe, ancien ministre de la Justice, Canadien français distingué et grand Canadien, a fait des observations intéressantes sur le sujet. J'espère que chaque membre du gouvernement lira ce qui a été dit par un des grands Libéraux du Canada. Il parlait, à ce moment-là, contre un premier ministre conservateur. Rappelez-vous toujours que nous ne pourrions jamais avoir un bon gouvernement s'il est régi par le peuple, plutôt que par des lois. Voici ce que disait M. Lapointe:

● (4.00 p.m.)

Cela signifie que l'on nous demande d'accepter de nous laisser mener par le premier ministre et de faire du Parlement une annexe de l'exécutif. Devant cette attitude du premier ministre, nous pensons devoir plus que jamais résister à cette mesure. Le premier devoir du Parlement est de demeurer un Parlement et non de devenir un or-